

2^{ème} trimestre 2018

N°74



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

6900 Marche-en-Famenne

11/489

P501160



Bulletin de liaison

 **inclusion** lgsbl
Sud Luxembourg

Bonjour à tous et à toutes,

Déjà le 2ème numéro de l'année!

Pour notre bulletin de liaison, c'est l'actualité qui fait la périodicité.

Aussi, vous trouverez au centre de ce périodique notre invitation pour notre journée de rencontre du 21 mai.

Venez-y nombreux et diffusez l'invitation autour de vous.

Pour cette deuxième édition, nous nous retrouverons à la Source à Bizory (Bastogne). Ce sera l'occasion de vivre un bon moment ensemble et aussi de découvrir une structure d'accueil de notre province.

Bonne lecture et à très bientôt



Vers l'école inclusive

« Tout élève de l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire, qui présente des besoin(s) spécifique(s)[...] est en droit de bénéficier d'aménagements raisonnables matériels, organisationnels ou pédagogiques appropriés, pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé [...] »

Et ce sera d'application dès la rentrée 2018.

D'où vient-on?

Depuis plus d'un siècle, le législateur se préoccupe des élèves à besoin(s) spécifique(s).

Dès 1914, la loi instaurant l'instruction obligatoire impose aussi aux communes d'organiser des classes pour « enfants faiblement doués ou arriérés ou pour enfants anormaux ».

Mais **l'enseignement spécial** n'est créé qu'en 1970 pour des élèves de 3 à 21 ans encadrés par des équipes pédagogiques et paramédicales. Les huit types de l'enseignement spécialisé seront définis en 1978.

A partir de 1986, on ouvre les classes de l'enseignement ordinaire aux élèves souffrant d'un handicap physique, de cécité ou de surdité. A partir de 2004, l'enseignement spécialisé recevra des moyens pour accompagner **l'intégration** de ces élèves dans l'ordinaire. Un plan individuel d'apprentissage doit coordonner les activités pédagogiques, (para)médicales et sociales.

En 1994, la Déclaration de Salamanque, adoptée lors de la Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux (organisée par l'Unesco) demande aux gouvernements de rendre possible **l'accueil de tous les enfants dans les écoles ordinaires.**

En 2009, le décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination définit les « aménagements raisonnables » dont il est beaucoup question maintenant.

Le 7 mars 2017, l'Avis n°3 du Groupe central du Pacte juge qu'il faut « **favoriser la mixité et l'école inclusive** ». Et, pour y parvenir, «



répondre aux besoins spécifiques des élèves dans l'enseignement ordinaire »

Le 6 décembre, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adopte à l'unanimité la proposition de décret qui formalise la mise en place d'aménagements raisonnables.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27203>

Aujourd'hui

Tous les niveaux d'enseignements sont appelés à devenir inclusifs, de l'enseignement fondamental à l'enseignement supérieur en incluant l'enseignement de promotion sociale.

Nos enfants souffrant d'une déficience mentale sont-ils concernés?

On n'en parle pas vraiment... (une prise en charge par l'enseignement spécialisé serait-elle indispensable ???)

Douze fiches-outils publiées par le ministère montrent bien les personnes ciblées maintenant. Ces fiches concernent les élèves présentant les troubles suivants : bégaiement, daltonisme, dyscalculie, dysgraphie, dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, haut potentiel intellectuel, syndrome d'Asperger, syndrome dysexécutif et trouble de l'attention avec/sans hyperactivité.

La classe inclusive

L'inclusion peut prendre une autre forme que l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques dans des classes de l'enseignement ordinaire.

On peut aussi inclure **une classe de l'enseignement spécialisé** dans une école ordinaire.

Les enfants venus de l'école spécialisée restent dans leur classe pendant les cours mais ils partagent les récréations, le temps de midi, les projets... bref, toute la vie de l'école avec les autres élèves.

En fonction des possibilités, des échanges entre les deux types de classes pourraient se mettre en place permettant à certains enfants d'intégrer une autre classe pour quelques activités.

En septembre prochain, une **classe inclusive** devrait voir le jour à l'Institut Notre-Dame de Bastogne qui accueillera des enfants de l'École du Mardasson (type 2) pour vivre ensemble au quotidien.



INVITATION

Envie de rencontrer d'autres parents avec enfants à difficultés? De partager nos expériences et nos astuces? De passer de bons moments ensemble.

Nous sommes heureux de vous inviter à partager un moment festif.

Quand Le lundi 21 mai (Pentecôte) à 12h

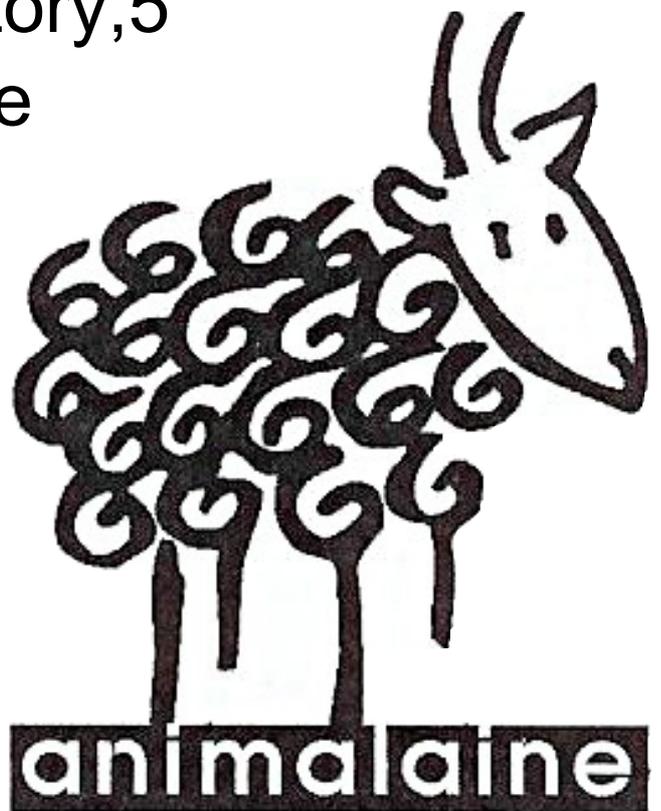
Où Animalaine Bizory,5
6600 Bastogne

Quoi

Apéritif (offert)
Pain saucisse
Desserts

Et encore...

Animations pour
petits et grands:
plaine de jeux,
animaux...
jeux en bois, pétanque.



Combien

2,5€ pour la pain-saucisse
Boisson à prix démocratique

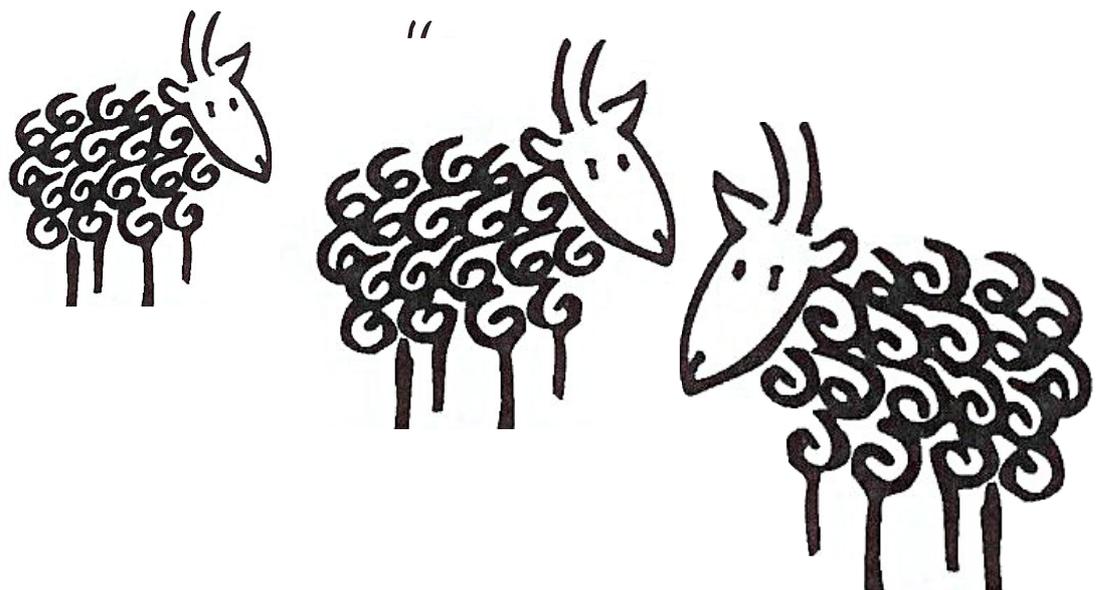
Venez nombreux, partagez cette invitation...

Réservation

Pour une bonne organisation, pouvez-vous vous inscrire auprès d'Aurélie Hanard en indiquant le nombre de personnes. Nous prévoirons les pains-saucisses en suffisance.

0472/225632

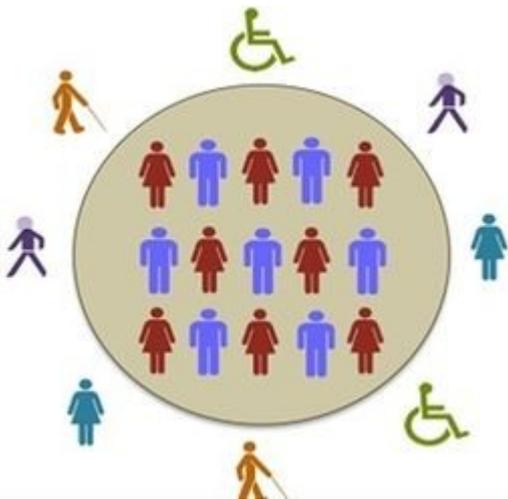
inclusion.lux@gmail.com



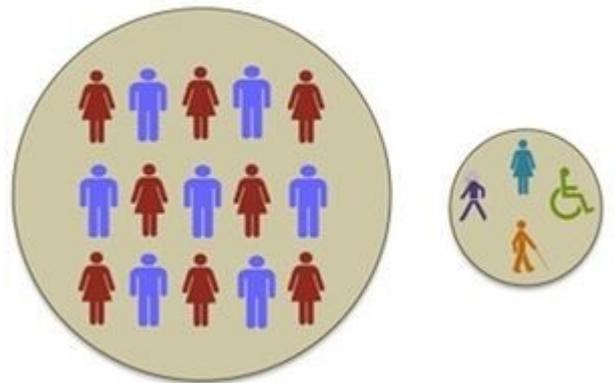
De l'exclusion à l'inclusion

Un dessin vaut mieux qu'un grand discours.

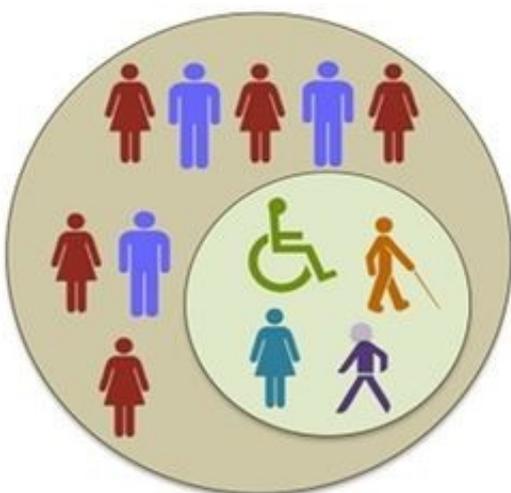
Exclusion



Ségrégation



Intégration



Inclusion



Vacances, temps de répit (suite)

Suite à la lecture du dernier périodique, Mme Chantal Niederkorn aimerait compléter notre liste de possibilités de vacances en nous renseignant l'Asbl « **Evasions** » dont la secrétaire générale est Madame Rousseau (0479/41.55.58).
www.Evasionsasbl.net Evasionsasbl@hotmail.com.

« Cette société organise des vacances en groupe d'environ 12 personnes en Belgique (Harsin, La Panne....) ou à l'étranger en fonction du handicap. Elle peut aussi organiser des vacances pour les familles ou les institutions... »

Mon frère Marc, 63 ans, assez profondément handicapé et malheureusement décédé depuis 5 mois a souvent profité de leurs séjours et en revenait chaque fois très enchanté.

En espérant que ces renseignements puissent être profitables à de nombreuses personnes. »

Un tout grand merci pour ce complément d'information.

Le but premier de ce périodique étant d'échanger nos compétences.

N'hésitez pas à envoyer vos bons plans dans tous les domaines.

Cotisation 2018

C'est le premier rappel de demande de cotisation pour 2018.



**Nous avons bien reçu
votre cotisation pour 2018
Merci**



**Veillez payer votre cotisation 2018
en versant 25€
sur le compte de la section
BE 09 0000 2016 2357
au nom de ASBL INCLUSION**

Exonération fiscale

**Tout don d'un minimum de 40€
donne droit à une exonération fiscale
envoyée en fin d'exercice.**



www.inclusionlux.wordpress.com/



<https://www.facebook.com/inclusionlux/>





EDIT. RESP. : Paul MAHY – Rue Sainte-Barbe, 26
6900 Waha

tél 084/34.49.81

mahypaul6@gmail.com